



SIAVED infos

LETTRE D'INFORMATION SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

NUMÉRO

11

janvier 2018

2018 : de nouveaux calendriers de collecte



Retrouvez en page 5 le point sur la collecte de vos déchets.

Page 5

ÉDITO



Charles Lemoine
Président du SIAVED
Maire de Roelux

2017 a été une année de mutation et d'engagement durable pour le SIAVED. La reprise de la collecte des déchets ménagers au 1^{er} juillet pour le compte de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a eu pour conséquence une complète réorganisation de nos services.

Lors de cette réorganisation, nous avons préparé les nouveaux marchés qui entrent en application ce 1^{er} janvier 2018. Ceux-ci ont pour objectif d'assurer la collecte dans sa globalité (porte-à-porte, colonnes aériennes ou enterrées, ...) dans un souci de préservation de la qualité du service public rendu. Ces nouveaux marchés de collecte renforcent aussi le rôle et l'implication de chaque acteur par des incitations au développement d'actions visant à augmenter la valorisation de nos déchets. Ces remaniements entraînent quelques modifications d'habitudes comme par exemple, les changements de jour de collecte, les heures de passage, ...

Pour accompagner ces modifications, un plan de communication d'une grande ampleur a donc été déployé afin d'accompagner les habitants à ces changements. Et nos agents sont présents à la fois sur le terrain ou par le biais de la plateforme téléphonique, pour vous renseigner et vous aider en cas de doute.

En ce qui concerne le Centre de Valorisation Énergétique, notre responsabilité d'acteur public nous oblige à produire une énergie toujours plus propre en vue de protéger l'environnement et la santé de notre population. C'est à ce titre, que nous continuons nos travaux d'amélioration et de modernisation de cet équipement. La nouvelle certification ISO 50 001 obtenue avec notre exploitation récompense les efforts de toute une équipe qui œuvre à la fois à cette préservation de l'environnement et à la sécurité.

En matière de déchèteries, 2017 a été marquée par l'arrivée du nouveau Pass'Déchets, démarche qui n'a pas été simple à mettre en œuvre. A ce jour, c'est plus de 50 000 Pass'Déchets qui ont été distribués sur l'ensemble du territoire. Sur ces déchèteries, nous continuons aussi nos travaux de sécurisation afin de prévenir tout accident. Ces travaux, rappelons-le, sont nécessaires pour se conformer aux obligations réglementaires, mais aussi pour éviter le vandalisme, devenu récurrent sur certains sites.

2018 promet d'être très dense, une année de réflexion, d'études, de projets sur la gestion des déchets à l'horizon 2020-2022. Quels déchets concernés pour la collecte sélective ? Devons-nous investir dans un centre de tri ? Est-il nécessaire de mutualiser nos moyens avec les collectivités voisines ? Ce sont des changements majeurs qui s'annoncent et qui auront vocation à faire du SIAVED, un territoire de plus en plus vertueux en matière de gestion des déchets.

Bonne lecture à tous et bonne année 2018 !

AU SOMMAIRE

LA PRÉVENTION 2 - 3	LES DÉCHÈTERIES 6
150 familles ont adopté la Poule Attitude !	Les déchèteries de Béthencourt, Cattenières et Marez ont fermé leurs portes
Polluants du quotidien : protéger vos tout-petits	Le SIAVED se penche sur le cas de l'amiante
Les volontaires d'Unis-Cités font leur rentrée	Le Pass'Déchets s'est fait sa place
Écoles : stop aux déchets !	
Composter en cimetièrre ? C'est possible !	LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE 7
La collecte en pied d'immeuble prend son essor	Des projets plein le CVE
	Le CVE se développe avec le SIAVED
LA COLLECTE ET LE TRI SÉLECTIF 4 - 5	À Douchy-les-Mines, le Réseau de Chaleur Urbain continue de s'étendre
2018 : le point sur la collecte des déchets	
Le kiosque à verre de Denain fait des petits	RETOUR SUR LE SIAVED 8
Les ambassadeurs du tri arrivent à la CA de La porte du Hainaut	Le SIAVED déménage : bienvenue au 2bis route de Lourches !
On (re)met le couvercle à Maulde	Place au véhicule électrique !
	Les conseils du SIAVED

150 familles ont adopté la Poule Attitude !

De nouveaux foyers pour les poules

En septembre dernier, le SIAVED lançait une expérimentation sur 15 communes rurales de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut : confier deux poules régionales à 150 familles. À travers cette opération certes originale, le Syndicat sensibilise ses habitants à la réduction des déchets de cuisine et de jardin tout en permettant la préservation de poules de races locales.

Les conditions requises pour adopter ? Disposer d'un jardin individuel, acheter un poulailler et signer une charte engageant à bien traiter les animaux. Après un temps d'information, les familles sont reparties avec un livret des bonnes pratiques à adopter.



Une « famille d'accueil » témoigne

Sophie et Olivier, sensibles à la santé de notre planète, sont engagés depuis plusieurs années à réduire leur production de déchets et essaient de transmettre leurs bonnes pratiques à leurs enfants de 7, 12 et 17 ans. Ces derniers réclamaient des animaux de compagnie et, après le chien et le lapin, pourquoi ne pas adopter des poules ?



La famille avait depuis longtemps le poulailler mais, faute de temps, le projet d'adopter des poules était en suspens. Lorsqu'ils entendent parler de l'opération, ils se lancent dans le projet. « Les adopter, ce n'est pas seulement réduire ses déchets : c'est un véritable projet de famille », nous confie Sophie. « Nos enfants, surtout les deux plus jeunes, se sont renseignés sur les races et leurs caractères pour choisir celles qu'ils souhaitent. Ils les nourrissent et se sont mis au défi de les apprivoiser ».

Les poulettes, ainsi nommées par la famille, peuvent manger chacune jusqu'à un tiers des déchets produits par la famille (soit environ 150 kilos par an) et pondre jusqu'à deux œufs par jour. Une façon d'accueillir un animal de compagnie avec une démarche écologique et responsable !

Si l'opération est concluante, le SIAVED étendra cette action à d'autres communes de son territoire. Avis aux amateurs !

Un poulailler témoin à Thun-Saint-Amand

Le SIAVED a mis en place en parallèle de cette opération, dans la commune de Thun-Saint-Amand, un poulailler pédagogique témoin. Le Syndicat élabore actuellement un programme d'animations et d'information avec l'école pour sensibiliser les élèves à l'environnement et à la réduction des déchets.

L'opération poule en quelques chiffres

1 000 œufs récoltés pour 300 poules mises à l'adoption

4 races régionales proposées :
Coucou des Flandres, poule d'Estaires, poule d'Hergnies et poule de Bourbourg

5 euros pour l'achat du duo de poules

1 charte d'engagement signée par les familles

150 kilos de déchets mangés par poule chaque année

Polluants du quotidien : protéger vos tout-petits

Le service prévention du SIAVED continue de sensibiliser aux relations entre environnement et santé à travers diverses actions. L'objectif est de vous informer sur les dangers de l'exposition aux toxiques tout en vous proposant des alternatives efficaces et utilisables dans la vie de tous les jours.

C'est pourquoi le Syndicat et le Réseau Environnement Santé (RES), en partenariat avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, ont organisé le mercredi 29 novembre 2017 une soirée antitoxiques « Les polluants du quotidien : comment protéger les tout-petits ? » au Foyer Rural de Vred.

Au programme de cette soirée :

- Conférence sur les relations entre environnement et santé et les toxiques autour de bébé ;
- Ateliers de fabrication de cosmétiques et de produits d'entretien au naturel ;

- Stands d'information (présentation de couches lavables,...).



Une nouvelle conférence est prévue en mars 2018 à Douchy-les-Mines. Seront conviés les collégiens et lycéens en journée, et le grand public, ainsi que les professionnels de la santé et de la petite enfance en soirée.



L'environnement agit de manière directe sur l'organisme humain. La qualité de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons et des aliments que nous mangeons, ainsi que les objets que nous utilisons sont autant de facteurs qui influencent notre santé.

Pour désigner le lien entre l'état de l'environnement et l'état de la santé humaine, on parle de « santé environnementale ».

Les volontaires d'Unis-Cités font leur rentrée

Programme AntiGaspi : ça fonctionne !

De novembre 2016 à juin 2017, dans le cadre de son projet « **AntiGaspi** », le SIAVED a accueilli 4 jeunes en Service Civique de l'association Unis-Cité.

Leur mission ?

Accompagner 8 restaurants scolaires sur le tri des déchets alimentaires, effectuer des pesées et sensibiliser les élèves et l'équipe éducative sur le gaspillage alimentaire. Cette mission est réussie, avec une baisse de la quantité de déchets constatée dans les écoles*.

*** Dans les restaurants scolaires, la quantité de déchets a bien diminué !**

- 48 % à Rosult et Saint-Vaast-en-Cambrésis
- 43% à Fenain
- 37% à Bellaing

Relance de l'opération pour 2017-2018

Depuis le 6 novembre 2017, et après le succès de la session précédente, le SIAVED accueille deux jeunes en Service Civique. Ils accompagneront jusqu'en fin juin les écoles primaires et maternelles de Louches, Monchecourt, Quiévy, Rieulay et Villers-Outreaux.

L'objectif est de **réduire de 30% les déchets alimentaires** de ces écoles, ce qui leur permettra de lutter contre le gaspillage alimentaire tout en faisant des économies (un restaurant scolaire accueillant 100 enfants peut économiser en moyenne 3 à 5000 euros par an) !



Écoles : stop aux déchets !

Le lancement du programme

Durant l'année scolaire 2016-2017, le SIAVED a effectué, en partenariat avec l'Inspection Académique, des actions de sensibilisation dans 10 classes de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent via son opération « **Mon École Zéro Déchet** ». L'accompagnement proposé aux classes de CM1-CM2 concernait 3 thématiques au choix : **le compostage, l'éco-consommation et le gaspillage alimentaire**.

Le projet « Mon École Zéro Déchet » continue !

Suite au succès de l'opération, le programme est relancé avec les mêmes thématiques pour 2017-2018. Cette fois, **20 classes de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut** profitent du suivi proposé par le service prévention du SIAVED. Pour mener à bien ce projet, le Syndicat sera accompagné par l'association « Le Pas de Côté ». Pour **2018-2019**, l'opération se poursuivra sur la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

Composter en cimetièrre ? C'est possible !

Des composteurs dans nos jardins

Le SIAVED propose aux habitants de s'équiper de composteurs de 400 et 600 litres afin de valoriser leurs déchets de cuisine et de jardin.



Pratiquement tous nos déchets organiques sont compostables !

- les déchets de cuisine : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, coquilles d'oeuf, etc. ;
- les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc. ;
- les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cartons salis, plantes d'intérieur, etc.

Depuis janvier 2017

2275 composteurs ont été vendus (en moins d'un an, sur un objectif de 4 000 ventes sur 3 ans)

39 réunions d'information ont été organisées

Des composteurs en cimetièrres

Après les habitants et les établissements publics et scolaires, le SIAVED poursuit sa démarche d'initiation au compostage. Cette fois-ci, c'est au tour des cimetièrres d'être équipés gratuitement en composteurs.

La démarche est simple : dès le **printemps 2018**, il sera possible pour les usagers de trier leurs déchets dans les cimetièrres participants. Ainsi, il sera possible de disposer des déchets organiques dans un composteur (les fleurs, les plantes fanées, la terre et les feuilles mortes) et des déchets non-valorisables dans un bac d'ordures ménagères (plantes artificielles, film et pots en plastique ou en terre, mousse, rubans,...).

Des formations spécifiques destinées au personnel communal en charge de l'entretien des cimetièrres sont proposées dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

Plusieurs collectivités inspirées

Intéressées par cette démarche, plusieurs collectivités adhérentes* du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ont rejoint le SIAVED pour cette opération pilote.

* sont concernés le SYMEVAD, la CA Valenciennes Métropole et la CC Pévèle Carembault.



La collecte en pied d'immeuble prend son essor...

Une gestion des encombrants pas toujours facile

La collecte des encombrants n'est pas toujours facile quand on habite en immeuble. Alors que les foyers se déplacent peu en déchèterie, il est difficile d'organiser la collecte en porte-à-porte de façon ordonnée, ce qui peut à terme mener à des dépôts sauvages.

À cela vient s'ajouter l'existence de locaux innocués, pouvant engendrer des zones de squat et des dégradations.

2 territoires : une mission commune

Pour répondre à cette problématique, le SIAVED et la CA Valenciennes Métropole ont décidé d'être partenaires sur cette thématique, et font appel à un prestataire commun pour mettre en place un dispositif de gestion des encombrants. La société VIAREP a été retenue en novembre 2017.

Un mode de collecte innovant

Grâce à cette initiative, il sera proposé à des résidences d'habitat social un accompagnement pour la mise en place

de dispositifs de collecte des encombrants en pied d'immeuble. Le bailleur mettra à disposition des habitants un local sécurisé, sorte de mini-déchèterie, administré par le gardien, et permettant un tri des différents flux de déchets (mobilier, DEEE, textiles,...).

Ce mode de collecte permet de favoriser le tri et le réemploi en réutilisant des lieux jusqu'alors à l'abandon. Cela diminue aussi le nombre d'interventions de nettoyage mises en place par les collectivités concernant les dépôts sauvages et autres dégradations.

2018 : le point sur la collecte des déchets

De nouveaux marchés de collecte ont été mis en place et sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2018. Ces changements entraînent des modifications des jours de collecte et des fréquences de passage.

Attention : pour de nombreuses communes, le jour de ramassage pour la collecte en porte-à-porte peut changer. Pour les communes concernées, une indication a été ajoutée en 1^{ère} page du calendrier (cf ci-dessous dans l'exemple de calendrier de collecte 2018).



Les changements de jour de collecte sont spécifiés à cet endroit



À chacun son calendrier !

Les nouveaux calendriers de la collecte ont été mis à disposition des **92 communes de la CA de La Porte du Hainaut et de la CC du Caudrésis-Catésis** pour leur distribution.

117 000 calendriers ont été distribués aux foyers de **227 000 habitants**.

Le 1^{er} janvier 2018, les nouveaux marchés de collecte démarrent

Pour les ordures ménagères, les emballages papier/carton et le verre :

- Pour la CA de La Porte du Hainaut : le prestataire est la société COVED ;
- Pour la CC du Caudrésis-Catésis : le prestataire est la société SUEZ.



Pour les encombrants :

Le prestataire pour 2018 est la société SUEZ, qui reprend l'activité pour l'ensemble des communes.

La fréquence est, depuis le 1^{er} janvier, **d'une fois par an, y compris pour les collectivités de plus de 5 000 habitants***. À la demande du maire, et pour des raisons de propreté urbaine, 6 communes ne seront pas desservies pour l'année 2018 (Bellaing, Haulchin, Millonfosse, Quiévy, Saint-Aubert et Saint-Souplet).

De plus, la collecte des encombrants se fait maintenant sur une seule journée pour chaque commune.

* étaient concernées par un rythme de deux collectes à l'année les communes de Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Raismes, Saint-Amand-les-Eaux, Trith-Saint-Léger et Wallers-Arenberg.

Le kiosque à verre de Denain fait des petits

Depuis son installation en juin 2016, le kiosque à verre installé sur le parking du magasin Carrefour de Denain vous accueille pour recueillir vos emballages en verre (bouteilles, bocaux, pots de yaourts en verre,... tous vides et sans bouchon).



Financé en partie par l'ADEME, et avec le soutien technique de Boréal-Écocir, le

kiosque à verre de Denain permet aux habitants de venir déposer leurs contenants en verre contre des bons d'achat (1 à 5 centimes par emballage en verre) à faire valoir dans le magasin Carrefour.

Le kiosque à verre de Denain depuis son installation *

1 281 000 bouteilles et bocaux collectés

352 tonnes de verre

Une progression des tonnages de 49,19 % sur les 6 derniers mois

* Période du 6 juin 2016 au 27 novembre 2017

De nouveaux kiosques vous attendent

Suite au succès de cette installation, un nouveau kiosque sera très prochainement installé sur le parking du magasin Leclerc de Bellaing. Un autre sera disposé sur le parking du magasin Leclerc de Saint-Amand-les-Eaux. La mise en place d'autres kiosques à verre est à l'étude. C'est un pas de plus vers le retour de la consigne du verre.

Le kiosque de DENAIN est ouvert

du lundi au samedi de 9 h à 19 h.

Il est fermé le dimanche et les jours fériés.

Les ambassadeurs du tri arrivent à la CA de La Porte du Hainaut

Vous les avez peut-être déjà aperçus tôt le matin, ou vous avez déjà eu l'occasion de les accueillir chez vous. Dans le cadre de l'acquisition de la compétence collecte pour les territoires de la CA de La Porte du Hainaut et de la CC Caudrésis-Catésis, 2 ambassadeurs du tri ont rejoint les équipes du SIAVED en **juin 2017** avec pour objectif principal de vous aider à mieux trier.

Les actions des ambassadeurs

Depuis leur arrivée, Nina et Damien ont mené de nombreuses actions dans les communes de Bouchain, Denain, Maulde et Saint-Amand-les-Eaux.

Les missions des ambassadeurs

1300 bacs de collecte vérifiés afin de rappeler les consignes de tri aux propriétaires de bacs avec erreurs de tri ;

plus de 500 foyers sensibilisés pour les aider à mieux trier ;

700 élèves sensibilisés en écoles ; plusieurs collectivités et associations formées ;

des stands animés lors de manifestations locales.

Des actions de sensibilisation à propos des refus de tri vont aussi être menées avec 3 types d'étiquettes concernant les bacs de collecte : pour les bacs bien triés, pour les bacs avec de légères erreurs et pour les refus de tri.

Le témoignage des ambassadeurs

Nous avons rencontré Damien et Nina, ambassadeurs du tri au SIAVED, pour qu'ils nous présentent leur activité.

Quelles motivations vous ont poussées à choisir ce métier ?

Damien : « J'ai choisi ce métier par conviction personnelle. Je suis convaincu que cette mission est importante pour les générations futures. L'écologie et le développement durable sont pour moi une philosophie de vie. »

Nina : « C'est un métier gratifiant. Nous avons un contact régulier avec les gens, qui sont pour la plupart très sympathiques. Quand on rencontre des personnes du territoire, on les comprend mieux, et on n'en cerne que davantage leurs habitudes. Nous sommes le relais entre les habitants et la collecte. De temps en temps, il y a des personnes qui viennent dans la rue nous poser des questions sur la collecte, le tri des déchets, ... »



Pouvez-vous détailler vos missions principales ?

« Nous intervenons avant le passage des ripeurs (qui collectent des déchets), afin de constater les erreurs de tri dans les bacs de collecte des habitants. Cela nous permet, quand c'est nécessaire, de proposer via un avis de passage une sensibilisation aux bons gestes du tri. Il nous arrive parfois, quand les bacs ne sont pas triés, de laisser un avis de refus de collecte. Nous proposons alors à la personne concernée de l'aider dans sa démarche de tri en lui montrant les bons gestes à adopter.

Nous recevons également les adresses où il y a des problèmes/refus de tri transmis par les collecteurs, afin de nous permettre d'aller rencontrer les personnes pour les sensibiliser. Le lendemain de notre passage, nous nous rendons de nouveau chez les habitants ayant reçu notre avis de passage afin de leur remettre un guide du tri.

Il nous arrive également de faire de la sensibilisation, à l'aide de nos outils pédagogiques, dans des centres publics, les EPHAD, les centres de loisirs, les écoles, les mairies (auprès du personnel communal),

les IME (instituts médio-éducatifs), les bailleurs sociaux (comme le foyer de Denain) ... Nous organisons régulièrement des visites de nos déchèteries. »

Les habitants sont agréables et très réceptifs. Nous n'avons pas eu de problème particulier, et la sensibilisation se passe très bien.

Y'a-t-il des erreurs de tri que vous retrouvez régulièrement dans les bacs ?

« Il y a des erreurs de tri qui reviennent souvent, et qui sont problématiques : des plastiques non recyclables qui se retrouvent dans les recyclables, des produits d'hygiène féminins, des couches pour bébés et même des déchets dangereux (comme des objets tranchants). »

Répartition des erreurs de tri

80 % : plastique (suremballage, pots, barquettes, ...)

8 % : cartons/papiers souillés

5 % : ordures ménagères

4% : textiles (vêtements, chaussures, ...)

2 % : verre

Avez-vous un dernier message à faire passer aux lecteurs ?

« Il est important que les habitants comprennent, quand ils trient leurs déchets, qu'au bout de la chaîne du tri il y a une présence humaine, que ce sont des personnes qui manipulent leurs déchets. De plus, qu'ils ne s'inquiètent pas quand ils nous voient près de leurs poubelles tôt le matin : ce n'est que nous ! »

Pour plus d'infos :
ambassadeurdutri@siaved.fr

On (re)met le couvercle à Maulde

Le **vendredi 13 octobre** avait lieu dans la commune de Maulde la première « Opération Couvercle » organisée par le service Collecte du SIAVED.

L'opération avait pour but d'effectuer des changements de couvercle et des réparations de bacs sur :

- **118 bacs** pour les ordures ménagères ;
- **45 bacs** pour les emballages papier/carton ;
- **7 bacs** de 35 litres pour le verre.

Les ambassadeurs du tri présents

Les ambassadeurs du tri ont profité de l'opération pour vérifier sur la matinée **171 bacs** répartis sur 5 rues de la commune

(Rue du Pont, Grande Rue, Petite Rue, Rue du Marais et Impasse de la Fontaine).

10 % des bacs observés (soit 17 bacs) ont dû être refusés ;

68 % des bacs contenaient des erreurs de tri tout en restant « acceptables » pour la collecte (démarche évidente de tri avec seulement quelques erreurs) ;

22 % des bacs étaient sans erreurs de tri, soit 37 bacs.

Après ce constat, des actions de sensibilisation au tri des déchets ont été réalisées sur **43 adresses de la commune**. D'autres opérations seront organisées en 2018.



Les déchèteries de Béthencourt, Cattenières et Marez ont fermé leurs portes

Lors du Comité Syndical du 7 décembre 2017, les élus du SIAVED ont décidé la fermeture définitive des déchèteries de Béthencourt, Cattenières et Marez au 1^{er} janvier 2018.

En effet, ces déchèteries nécessitent d'importantes mises aux normes, selon la nouvelle réglementation, dont le coût est démesuré comparé aux faibles fréquentations et tonnages de ces 3 « mini-déchèteries ».

Afin de continuer de fournir un service de qualité aux habitants de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, le SIAVED a décidé de supprimer la journée de fermeture hebdomadaire des déchèteries

de Beauvois-en-Cambrésis et de Caudry, déchèteries répondant davantage aux critères nécessaires aux mises aux normes.

De nouveaux horaires

Ci-dessous, vous pouvez consulter les nouveaux horaires d'hiver de ces deux déchèteries.

Les nouveaux horaires d'hiver de Beauvois-en-Cambrésis et Caudry

Du lundi au samedi

de 9h30 à 12h15
et de 13h30 à 17h00

Le dimanche

de 9h00 à 12h00

Tout un réseau de déchèteries à disposition des habitants

Il est toujours possible d'accéder à l'ensemble des déchèteries du SIAVED avec son Pass'Déchets. Pour en connaître les horaires, nous vous invitons à vous rendre sur le site du Syndicat à l'adresse www.siaved.fr, rubrique « Déchèteries ».



Le SIAVED se penche sur le cas de l'amiante

Un matériau dangereux

L'amiante est un produit qui a longtemps été utilisé dans la construction (tuiles, toitures, isolation thermique et auditive, protection incendie, mélange aux ciments, colles et peintures,...). Mais on sait aujourd'hui que c'est un matériau qui peut être nocif pour notre environnement et notre santé.

En effet : plus la quantité de fibres inhalées et la période d'exposition sont importantes, plus les risques pour la santé augmentent. Les principales maladies découlant d'une exposition aux poussières d'amiante sont l'amiantose, le cancer du poumon et le cancer de la plèvre.



Une réflexion sur la prise en charge de l'amiante

L'amiante ciment est accepté aujourd'hui dans 10 déchèteries du SIAVED. Cependant, le Syndicat souhaite mener une réflexion sur l'amélioration de sa gestion. C'est dans ce but qu'une démonstration par la société HYDRAM des nouvelles techniques de collecte de l'amiante a eu lieu en juin 2017 au SIAVED.

Le SIAVED travaille avec deux associations (CAPER et ANDEVA) afin de mener une réflexion commune sur la meilleure manière de sensibiliser les habitants sur les risques, les gestes de protection et les personnes victimes de l'amiante.

L'association Caper
caper.thiant@wanadoo.fr

L'association Andeva
contact@andeva.fr

L'apport de l'amiante dans les déchèteries du SIAVED*

Dépôts autorisés : 5 tôles/jour.

L'utilisateur prend un emballage plastique à la déchèterie et dépose l'amiante emballée dans le big bag de la benne.

Quand la benne est pleine, le gardien, avec son équipement spécifique, ferme la housse de benne. Les gardiens ont reçu une formation spécifique à l'amiante.

Un registre de dépôt est rempli.

* Les déchèteries concernées sont celles de Caudry, Denain, Douchy-les-Mines, Erre, Le Cateau-Cambrésis, Mortagne-du-Nord, Neuville, Rieulay, Saint-Amand les-Eaux et Saint-Aubert.

Le Pass'Déchets s'est fait sa place

Le Pass'Déchets s'inscrit dans les habitudes des usagers

2017 était l'année du Pass'Déchets. Depuis le 9 janvier 2017, l'utilisation de ce badge d'accès à l'entrée des déchèteries s'est démocratisée, jusqu'à devenir obligatoire depuis juillet 2017.

Je n'ai pas encore demandé mon badge

Vous pouvez trouver votre formulaire à la mairie ou la déchèterie la plus proche de chez vous, ainsi que sur notre site web www.siaved.fr, rubrique « Déchèteries ».

Retournez-le au SIAVED une fois complété. Vous pouvez également vous rendre aux heures d'ouverture au SIAVED, 2bis route de Lourches à Douchy-les-Mines (59282), avec l'ensemble des pièces justificatives pour faire votre carte sur place.

Les bureaux sont ouverts

du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00.

Le nombre de Pass'Déchets distribués *

Particuliers : 52 942 badges

Entreprises : 173 badges

Collectivités : 274 badges

Associations : 96 badges

* au 22 décembre 2017

Des projets plein le CVE

Toujours s'améliorer

Ces dernières années, le SIAVED s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de son Centre de Valorisation Énergétique (CVE) pour continuer de gérer efficacement le traitement et la valorisation de vos déchets résiduels.

Dans la continuité de cette démarche, les travaux suivants ont récemment été effectués :

- **des caméras thermiques** dans les fours pour en surveiller l'intérieur ;
- **un nouvel extracteur à mâchefers sur la ligne 1**, installé en octobre 2017, dans le cadre du Gros Entretien Renouvellement (GER) de l'équipement. Un extracteur similaire est prévu sur la ligne 2 pour avril 2018 ;
- **un élargissement de la section de passage des mâchefers** pour en faire passer davantage à la fois, ce qui réduit

le nombre d'allers-retours du pousseur ;

- **un régulateur de combustion**, pour mieux contrôler la combustion des déchets. Cela permet de limiter la production de polluants et de tirer la meilleure quantité d'énergie possible lors de l'incinération des déchets ;
- **un obturateur** afin de permettre une séparation quand cela s'avère nécessaire de l'extracteur et du four, via un système de trappe « guillotine » pour permettre au personnel d'intervenir plus facilement et en toute sécurité sur l'installation.

Toujours avoir des projets

De nouveaux retours pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont à l'étude pour le 1^{er} semestre 2018. L'objectif est d'augmenter la rapidité de vidange des déchets dans le godet, demande qui a été faite par l'un des apporteurs.

Le CVE, c'est

88 569 tonnes de déchets incinérés *

226 822 tonnes de vapeur *

34 627 MWh d'électricité produits *

22 401 tonnes de mâchefers et REFIOM produits*

* chiffres pour l'année 2016



Le CVE se développe avec le SIAVED

Se préparer pour l'avenir

Le SIAVED anticipe et se prépare déjà à réaliser les modifications et investissements nécessaires pour continuer de disposer d'un Centre de Valorisation Énergétique (CVE) performant, afin de gérer le traitement de vos déchets de manière optimale.

Par exemple, le Syndicat s'apprête à sélectionner une nouvelle méthode de traitement des oxydes d'azote (Nox), afin de respecter le futur seuil réglementaire de 80 Normo mètres cube (Nm3) maximum.

Une capacité de traitement plus importante

Pour continuer de contribuer efficacement au développement de son Réseau de Chaleur Urbain (RCU) vers la ville de Denain, le SIAVED envisage un agrandissement de la fosse, point d'entrée des déchets dans l'installation, pour augmenter la productivité et réduire le temps d'attente des collecteurs.

Le CVE est autorisé à traiter **88 000 tonnes** de déchets chaque année. Le SIAVED souhaite en augmenter la capacité administrative pour atteindre une gestion annuelle des tonnages entre **110 000** et **120 000 tonnes**.

L'ISO 50 001, un outil essentiel en faveur du climat

Le SIAVED a obtenu l'ISO 50 001, une certification qui aide les organismes à adopter une gestion méthodique de l'énergie, afin de privilégier la performance énergétique. En octobre 2017, le CVE a reçu cette certification, confortant le Syndicat dans sa démarche d'éco-exemplarité.

De plus, pour optimiser la gestion énergétique du CVE, le SIAVED et TIRU ont également prévu de remplacer en 2018 les ampoules incandescentes, néons et lampes iodures par des LED.



Le SIAVED conserve toujours une longueur d'avance sur la qualité des installations de son CVE. En plus de vous assurer un service de qualité, cela permet de préserver l'obtention d'un taux de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) réduit, taxe due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants, ce qui est le cas des déchets traités. Cela permet une maîtrise des dépenses de nos collectivités adhérentes.

À Douchy-les-Mines, le Réseau de Chaleur Urbain continue de s'étendre

Toujours s'améliorer

Le Réseau de Chaleur Urbain (RCU) continue de se développer sur la ville de Douchy-les-Mines grâce à la collaboration étroite et fructueuse du SIAVED, de la Société d'Exploitation de Chauffage (SEC), de la Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH), du Cabinet Schaefer et de la ville.

À Douchy-les-Mines, les écoles Jules Ferry et Mousseron ainsi que l'Hôtel de Ville ont été raccordés au réseau. De nouvelles sous-stations (local technique qui permet au CVE d'attribuer de l'énergie vers les bâtiments de la commune) ont été aménagées et sont opérationnelles depuis fin 2017.

De plus, d'autres développements vont se poursuivre prochainement, comme le Boulodrome, la maison de retraite, la médiathèque et à plus long terme de nouveaux logements et bâtiments municipaux de la ville de Douchy-les-Mines mais aussi de Denain.



Le Réseau de Chaleur Urbain

La chaleur dégagée par la combustion des déchets au CVE est récupérée dans une chaudière pour faire de la vapeur.

Ensuite, par l'intermédiaire des canalisations du réseau, de l'eau chaude est distribuée dans les radiateurs des foyers et bâtiments pour les chauffer.

Le SIAVED déménage : bienvenue au 2bis route de Louches !

Le siège provisoire du SIAVED

Afin de permettre la construction de son futur siège administratif, qui sera installé sur le même site et dont la fin des travaux est prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2019, le personnel administratif et technique du Syndicat a été transféré dans le bâtiment industriel situé de l'autre côté de la rue.

Ainsi, depuis le lundi 30 octobre 2017, le SIAVED vous accueille dans les locaux du SIAVED Logistique situé face au CVE, 2bis route de Louches à Douchy-les-Mines.



Ci-dessous le plan d'accès du nouveau siège administratif provisoire du SIAVED



Place au véhicule électrique !

Le SIAVED continue de s'engager dans sa démarche d'exemplarité écologique. C'est pourquoi il a acquis un véhicule électrique.

Cet utilitaire, d'une autonomie de près de 200 km, sera utilisé par le service prévention pour ses actions d'information et de sensibilisation, fréquentes dans les territoires des intercommunalités adhérentes.

Le véhicule est arrivé pour fin décembre 2017. Un petit cadeau de Noël pour la planète.

Les conseils du SIAVED

Que faire de mon sapin de Noël ?

Janvier est souvent le mois où nous nous séparons comme chaque année de notre sapin. Mais que puis-je en faire en attendant l'année prochaine ?

Si c'est un vrai sapin en pot : profitez-en le replanter !

C'est un sapin coupé : Vous pouvez le déposer dans la benne des déchets verts de nos déchèteries.

Il est artificiel : vous pouvez le garder pour l'année prochaine ou le déposer en déchèterie s'il n'est plus en état.



Et le carton brun ?



Souvent déposé dans le bac de tri, il est toutefois préférable de déposer ses cartons bruns, trop encombrants, en déchèteries.

Évitez d'imbriquer les emballages recyclables les uns dans les autres

Les agents en centre de tri devront les séparer de nouveau afin de les trier, ce qui peut leur compliquer la tâche !

Attention pour le tri du plastique

Pour le plastique, seuls les bouteilles et flacons se trient : le reste (pots de yaourt, barquettes, ...) est à mettre dans le bac d'ordures ménagères !



Je ne sais pas quoi faire de mes médicaments

Pour vous débarrasser des médicaments non utilisés, direction la pharmacie. Les emballages en carton, eux, peuvent être déposés dans le bac de tri.



Pour éviter de trop gâcher

Faites une liste de ce dont vous avez vraiment besoin, afin de ne pas acheter des produits en double, en acheter trop. De plus, privilégier les produits avec une date de péremption proche pour faire vos petits plats !



SIAVED
Producteur de Ressources

Le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets est un service public, acteur du développement durable de son territoire. Créé en 1977, et modifié en 2003, le syndicat regroupe aujourd'hui 113 communes sur 3 intercommunalités (297 100 habitants) :

- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)
- la Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent (CCCCO)
- la Communauté de Communes du Caudrésis et Catésis (CCCC)

Engagé dans une politique environnementale qui s'inscrit dans les préconisations du Grenelle de l'Environnement, le SIAVED travaille dans l'intérêt de la population afin de lui offrir des équipements performants pour lui garantir sa santé et sa sécurité dans la connaissance des normes actuelles.

Directeur de publication : Charles Lemoine - Rédacteur en chef : Daniel Tison

Conception / Mise en page : Service communication du SIAVED - Rédaction : Service communication du SIAVED

Impression sur papier recyclé : Visuel Concept - Distribution : Adrexo - Photos : Service Communication du SIAVED / Service communication de la CAPH / Flaticon / Thierry Tonneaux

AVEC LA COLLABORATION
DE NOS PARTENAIRES :

